COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2022-167 du 30 novembre 2022 Portant sur une décision modificative - Budget Locaux aménagés Régularisation des amortissements

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente novembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Peyrat la Nonière, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 24/11/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 48 Votants : 54 POUR : 54
Pouvoirs : 6 Abstention : 0 CONTRE : 0

Absents excusés: 8 Exprimés: 54

Présents: MM. GUYONNET, SIMONET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs: JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, VIRGOULAY à JOULOT, DESGRANGES à VIALTAIX, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés: DESCLOUX, SIMONET B, SCHMIDT, PLAS, D'HULSTER, WELZER,

ROULLAND, BRUNET

Secrétaire de séance : Alain LUQUET

Rapporteur: Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Ajustement des amortissements entre le budget « locaux aménagés » et le réel.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT® / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTE S	MONTANTS(€)	COMPTE S	MONTANTS(€)
Autres	65888	121,00		
Dotat° aux amort, des immo, incorporelles et corporelles			6811	121,00
DE PENSES - FONCTIONNEMENT		121,00		121,00
OP : CUISINE CENTRALE				121,00
Autres immobilisations corporelles			2188 13	121,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00		121,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				121,00
Autres immobilisations corporelles			28188	121,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00		121,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 20 décembre 2022 Pour copie conforme, le 20 décembre 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET RAIL
Rue de l'Etang

23700 AUZANCES Tél. 05 55 67 04 99 Fax 05 55 83 01 61 Accusé de réception en préfecture 023-200067593-20221130-2022-167-DE Date de télétransmission : 20/12/2022 Qate de réception préfecture : 20/12/2022